



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 70640

Texte de la question

M. Gérard Charasse regrette que la ville de Paris n'ait pas été retenue pour l'organisation des jeux Olympiques d'été de 2012. Il note qu'une campagne d'envergure a été menée et qu'il convient d'utiliser l'expérience acquise et les travaux réalisés à de nouvelles fins. Il demande donc à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de lui indiquer le montant des fonds investis par les administrations publiques dans cette opération de promotion et les projets qui pourraient d'ores et déjà bénéficier de cet investissement.

Texte de la réponse

Le Comité international olympique (CIO), réuni à Singapour pour sa 117e session, a désigné mercredi 6 juillet 2005 la ville de Londres pour l'organisation des jeux Olympiques en 2012. Londres l'a remporté en battant Paris en finale, au quatrième tour de scrutin, par 54 voix contre 50. Pour promouvoir la candidature de Paris 2012, un groupement d'intérêt public (GIP Paris Île-de-France 2012) avait été constitué en juillet 2003. Son budget global s'est établi à 27,474 millions d'euros. La contribution de l'État (subvention du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative) a été de 6 millions d'euros à parité avec les autres contributeurs publics, Ville de Paris (6 millions d'euros) et conseil régional d'Île-de-France (6 millions d'euros). Vingt grandes entreprises françaises ont contribué pour leur part à hauteur de 9 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter la contribution de la Caisse des dépôts et consignation (environ 400 kEUR) pour la réalisation du repère olympique situé aux Batignolles. Après avoir fait part de l'immense déception pour la France et salué la ville de Londres qui accueillera les jeux Olympiques et paralympiques de 2012, le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, a consulté le 29 juillet dernier, les représentants du sport français pour lancer, sous la coordination du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, un grand programme sportif national intégrant notamment le renforcement de la présence du sport français au sein des instances sportives internationales. Le Premier ministre a en outre confirmé que les principales infrastructures sportives identifiées dans le dossier de candidature et qui manquent à la France seront construites : vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, base nautique de Vaires-sur-Marne, piscine olympique d'Aubervilliers, centre de tir de Versailles Satory.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70640

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7302

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10872